



Deux jours pour déconnecter, une aventure à vivre pleinement.

Partez pour une immersion totale dans les Alpes du Sud et vivez l'expérience d'un bivouac en pleine nature, dans un décor à couper le souffle. Le premier jour, vous rejoindrez votre campement pour savourer un moment privilégié au cœur de paysages préservés. Après une nuit sous les étoiles, vous reprendrez votre itinéraire le lendemain pour rejoindre votre point de départ en fin d'après-midi, selon le parcours choisi. Une aventure authentique, entre liberté, nature et évasion.

LIEU : Lieu défini quelques jours avant le départ

DATE 2026 : du 16 au 17 Juillet, du 31 juillet au 1 Aout, du 09 au 10 aout, 24 au 25 aout, et à toute autre période, sur demande, à partir de 4 personnes

DURÉE : 2 Journée de rando, 1 nuit.

ENCADREMENT : un accompagnateur d'ATLAS, voyageurs des Alpes ou du Bureau Montagne Serre-Ponçon Écrins

MAIL : sejours.atlas@gmail.com **TEL** 0689248115

NIVEAU : MOYEN, à partir de 600 m de dénivelé positif

HÉBERGEMENT : bivouac sous tente

GROUPE : 8 personnes maximum

DÉPART / ARRIVÉE : Sera précisé lors de votre inscription

PORTAGE : vous portez vos affaires personnelles + celle du bivouac (duvet, sac à viande, matelas) + nourriture, eau

LES PLUS DE CE SEJOUR

- L'ambiance d'un bivouac "sauvage " près d'un lac d'altitude
- La vue panoramique

TARIF : 190 € par personne

Le prix comprend

- Le prêt d'un duvet, d'un matelas de bivouac, d'un sac à viande ou drap pour sac de couchage, la tente
- L'encadrement par 1 accompagnateur en montagne diplômé d'état
- Le repas du soir, le petit déjeuner et le pique-nique du J2

Le prix ne comprend pas

- Les boissons et les dépenses personnelles
- Le transport A/R entre votre domicile et le lieu de séjour,
- Les assurances annulation et rapatriement
- le pique-nique du J1

Tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « le prix comprend »

PROGRAMME DU SÉJOUR

1^{er} jour Rendez-vous 7H30, à l'aire de covoiturage d'Embrun (rond-point des Orres) pour un départ vers le lieu de la randonnée ou un autre rendez-vous suivant votre lieu de villégiature

Cette première journée vous permet de rejoindre votre lieu de bivouac. Suivant le lieu et la condition physique des participants, il est possible de laisser le matériel de bivouac pour se balader plus haut, ou plus loin...

Dénivelé + entre 600 et 1000m

2^e jour Journée de Montagne et retour au point de départ

Après un bon petit déjeuner, et le rangement du campement, vous profitez pleinement de votre environnement, sommet, lac, animaux itinéraire différent que la veille pour le retour vers 17 h

Dénivelé entre 600 et 1000m

Ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment par le professionnel encadrant en fonction des conditions climatiques, des aptitudes physiques et techniques des participants. Tous les dénivelés sont donnés à titre indicatif, ils seront plus ou moins atteints.

L'EQUIPEMENT

- Sac à os de contenance 40 à 50L
- 1 Tee-shirts manches courtes, respirant pour permettre l'évacuation de la transpiration.
- 1 Couche intermédiaire pour apporter de la chaleur type fibre polaire.
- 1 Veste imperméable type Goretex idéale pour protéger du vent.
- 1 Doudoune ou veste chaude
- 1 short, et un pantalon de marche ou collant
- Chaussures de randonnée montantes
- Bonnet, gants, tour du cou, (si fraîcheur annoncé) bâtons de marche (avec protections caoutchouc pour les pointes)
- Lunette de soleil. Crème solaire,
- Gourde 1L minimum + thermos
- De quoi se débarbouiller (petit savon, dentifrice, brosse à dent et petite serviette)
- Pharmacie personnelle avec ordonnance si besoin
- 1 frontale ou lampe électrique
- Votre contrat d'assistance et une attestation d'assurance valable en montagne

Nous préciser si vous avez un duvet, matelas et tente, sinon nous vous prêtons le matériel.

Pour votre confort et votre sécurité, partez bien équipés. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix de vêtements, sac à dos, chaussures...

RENDEZ-VOUS, DISPERSION, REJOINDRE LE POINT DE DEPART

Jour 1 Rendez-vous 7H30, à l'aire de covoiturage d'Embrun (rond-point des Orres) pour un départ vers le lieu du de la randonnée ou un autre rendez-vous suivant votre lieu de villégiature

Jour 2 retour en fin de journée

FORMALITE

- Passeport ou carte d'identité en cours de validité + carte sécurité sociale
- RC : Chaque participant doit être couvert en Responsabilité civile (dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisirs)
- L'assurance rapatriement est obligatoire. Une assurance annulation est fortement conseillée.
Si vous n'en possédez pas, A.T.L.A.S. vous propose un contrat Europ Assistance comprenant l'assistance/rapatriement, l'assurance annulation et interruption du séjour et bagages et effets personnels (voir rubrique assurance et annulation).

ASSURANCE ET ANNULATION

Il est indispensable pour participer à nos séjours d'être assuré en responsabilité civile personnelle, par ailleurs vous devez être assurés pour l'assistance et le secours en cours de séjour, l'assurance annulation est fortement conseillée en cas d'annulation de votre séjour pour une cause qui serait de votre fait.

Si ce n'est pas le cas, ATLAS est en mesure de vous proposer des assurances aux conditions suivantes :

CONTRATS ASSURANCES

Assistance rapatriement - frais de secours : 1 % du prix du séjour

Annulation + bagages : 2, 8 % du prix du séjour

Extrait de nos contrats d'assurances à consulter sur notre site internet. Aucune modification ne sera possible qu'une

fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement - secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux